EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

CHANGEMENT D'AFFECTATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX PROPRIETES DE LA SA D'HLM AUVERGNE-HABITAT. AVIS DE LA COMMUNE

La société Auvergne-Habitat envisage de procéder à un changement d'usage de 2 logements sociaux situés sur le quartier de Croix de Neyrat :

- au numéro 6 de la rue de Gomel : appartement 906 de type 2, en rez-de-chaussée, pour permettre l'installation de l'Association Sportive « Neyrat -Basket » ,

- au numéro 17 de la rue Alphonse Daudet, appartement 1106 de type 3, en rez-de-chaussée pour permettre l'installation du Cabinet du Docteur LAVIOLETTE, chirurgien-dentiste, afin de maintenir son activité sur le quartier.

Conformément aux termes de l'article L 443.11 avant dernier alinéa du Code de la Construction et de l'Habitation, les services de l'Etat se doivent de recueillir l'avis de la Commune d'implantation sur ces projets.

Dans la mesure où l'association « Neyrat-Basket » joue un rôle très positif sur le secteur, et où il apparaît important, pour la qualité de vie des habitants, qu'un chirurgien-dentiste demeure dans ces quartiers, au plus proche de sa clientèle, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de réserver un avis favorable à la demande présentée.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2008

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint

Dominique ADENOT